

Octobre 2010

Mot de la présidente

Chers membres,

Votre conseil d'administration travaille avec ardeur pour continuer de diffuser un *Juriscribe* de grande qualité trois fois par année. De plus, malgré ses effectifs réduits, il a su tirer son épingle du jeu pour vous offrir une activité de formation taillée sur mesure pour répondre à vos besoins en avril dernier ainsi qu'un cocktail printanier des plus distingués.

Cependant, depuis le départ de Nicole Roch et de Mario Pelletier, deux postes sont demeurés vacants au conseil et les quatre administrateurs toujours en poste, Sophie-Louise Ouimet, Danielle Saint-Aubin, Louis Fortier et moi-même, devons à présent mettre les bouchées doubles pour assurer une gestion saine et efficace des affaires de l'association. Jusqu'à maintenant, peu de personnes ont manifesté leur intention de poser leur candidature au poste d'administrateur. Nous aimerions, une fois de plus, vous inviter à le faire le plus rapidement possible pour être en mesure de réunir un conseil complet lors de la prochaine assemblée annuelle de l'ACJT qui aura lieu en mai 2011. Nous ne saurions trop insister sur la place de choix que nous accordons à la relève. Nous avons besoin de vous pour assurer la pérennité de l'association. Plus que jamais, vous êtes nombreux à participer aux activités que nous organisons pour vous. Il est maintenant temps de retrousser vos manches et de venir nous donner un coup de main dans les coulisses.

Dans un autre ordre d'idées, le comité organisateur annonce dans ce numéro la tenue d'une *activité de formation le 27 octobre* ainsi que du traditionnel *cocktail de Noël le 2 décembre*. Prenez bonne note de ces dates! Nous espérons que vous serez présents en grand nombre et avons très hâte de vous y retrouver.

Bonne lecture!

Sophie Plourde
Présidente par intérim

ACJT.



CALT.

www.acjt.ca

Dans ce numéro

- Nouvelles de l'ACJT et des membres
- Article : Les instruments de la crise financière
- Publications et nouveau logiciel
- Conférences et bibliographie sélective
- Perfectionnement et cocktail de fin d'année



Nouvelles de l'ACJT

Le comité organisateur dévoile le thème de sa prochaine activité de formation, qui aura lieu le mercredi 27 octobre 2010.

La formation portera sur **le passage aux normes internationales d'information financière (IFRS)** et vous sera donnée par M. Patrick Couture, comptable agréé, le mercredi **27 octobre 2010 à 18 h**, dans les bureaux de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., situés Tour de la Bourse, 800, Place Victoria, Bureau 3700, à Montréal.

La conférence durera environ 90 minutes. Une invitation vous parviendra par courriel et vous indiquera comment vous inscrire à cette activité. Un léger goûter vous sera offert à compter de 17 h 30.

Veillez noter que la demande d'accréditation de la formation pour les membres du Barreau a été présentée et que nous sommes en attente d'une réponse.

Au plaisir de vous revoir en grand nombre le 27 octobre prochain!

Le comité organisateur

Bourse d'excellence en traduction juridique Gabriel-Kucharski

Pour la deuxième fois, la Bourse Gabriel-Kucharski, première bourse d'excellence en traduction juridique au Canada, a été remise le mercredi 20 octobre 2010, à l'occasion du cocktail annuel de reconnaissance du doyen de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

À ce jour, grâce au soutien financier de l'ACJT et de nombreux collègues, parents et amis de Gabriel, l'objectif de capitalisation de cette bourse est déjà atteint à 45 %.

Cette bourse bénéficie aussi de l'appui moral du Centre de terminologie et de traduction juridiques (CTTJ) de l'Université de Moncton, du Centre de documentation et de traduction juridiques (CTDJ) de l'Université d'Ottawa et du Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec (CRDPCQ) de l'Université McGill.

Nouvelles des membres

Communiquées par M^{me} Edith Bertrand, trad. a.

- **M^e Dominique Têtu**, associé responsable du secteur de la traduction juridique dans le cabinet Osler, Hoskin & Harcourt, S.E.N.C.R.L., s.r.l. prendra sa retraite le 31 décembre 2010.
- **M^e Josée Kouri** a été nommée avocate responsable du groupe de pratique de la traduction juridique d'Osler, Hoskin & Harcourt, S.E.N.C.R.L., s.r.l. et a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2010.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Les instruments de la crise financière

Comment prêter sans risque à des gens incapables de rembourser

Par **Pierre St-Laurent**, juriste-traducteur, Traductions Tessier

Reportons-nous à l'an 2005 aux États-Unis. Stimulé par de faibles taux d'intérêts et une économie en pleine croissance, le marché de l'habitation affiche une hausse fulgurante, les prix des maisons augmentant de 10 % par année, et même plus dans les marchés les plus « chauds ». Par ailleurs, les faibles taux d'intérêt qui font le bonheur des acheteurs de maisons déplaisent aux investisseurs qui recherchent de bons taux de rendement sans vouloir courir les risques associés aux marchés boursiers.

La titrisation des prêts hypothécaires est une solution attrayante. Les grandes maisons de courtage en valeurs mobilières achètent les prêts hypothécaires consentis par les institutions financières et financent ces achats en émettant des obligations hypothécaires (*mortgage bonds*) garanties par ces prêts et dont le rendement dépend des remboursements des emprunteurs. Chaque obligation hypothécaire est adossée à des milliers de prêts et se compose de tranches à risque/rendement différent. Ainsi, en cas de défaut des emprunteurs, les porteurs de la première tranche subissent les premières pertes, mais reçoivent le rendement le plus élevé, et le taux de risque/rendement diminue au fil des tranches suivantes. Il est important de souligner ici que les agences de notation attribuaient d'excellentes notes à ces obligations, sauf la première tranche, dont la note est plus faible.

Un deuxième niveau de titrisation, plus risqué, est ensuite créé, à savoir les titres adossés à des créances hypothécaires avec flux groupés (*collateralized mortgage obligations*). Pourquoi plus risqué? Parce que ces titres sont adossés à la première tranche d'une centaine d'obligations hypothécaires, soit la tranche la plus risquée. Pourtant, en raison de la diversification apparente des prêts hypothécaires sous-jacents, les agences de notation attribuent d'excellentes notes à ces titres. Cela donne donc aux investisseurs l'impression de pouvoir obtenir des rendements plus élevés sans risque supplémentaire.

On pourrait quand même se demander pourquoi les choses ont si mal tourné. Après tout, les Canadiens qui ont déjà contracté ou tenté de contracter des emprunts savent fort bien que les banques s'assurent de la solvabilité des emprunteurs et prennent les garanties nécessaires.

C'est à ce niveau que les problèmes commencent à se manifester aux États-Unis. La titrisation des prêts a l'effet pervers de mettre le prêteur à l'abri des risques associés à ses prêts puisque ces derniers sont vendus peu après avoir été consentis. En outre, la popularité de ces titres en fait augmenter la demande et, par conséquent, la demande de prêts hypothécaires.


S'ajoutent ici les ingrédients des prêts hypothécaires à risque (*subprime*) et de la baisse des critères applicables aux prêts. Habitué que nous sommes au Canada à nos cinq grandes banques, nous ne nous rendons généralement pas compte qu'il y a aux États-Unis, non pas des dizaines, mais plusieurs centaines

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



d'institutions financières de toutes tailles. La concurrence pour obtenir le client n'est donc pas la même. En outre, l'augmentation vertigineuse des prix des maisons fait en sorte que des gens qui auraient autrement pu se permettre l'achat d'une maison n'étaient plus admissibles selon les normes traditionnelles.

Pour attirer des clients, les banques américaines font preuve de beaucoup de créativité, à tout le moins dans le domaine des prêts hypothécaires. On lance tout d'abord l'hypothèque à taux promotionnel, suivant le même principe que les cartes de crédit qui offrent un taux promotionnel pendant une certaine période (*adjustable rate mortgage*). On lance ensuite les prêts à intérêts seulement (*interests only*), où le débiteur n'a pas à rembourser de capital pendant des années. Viennent ensuite les prêts permettant le report du capital et d'une partie de l'intérêt pendant des années (option *adjustable rate mortgage*).

Mais, le cas le plus flagrant d'absence de souci des risques est le prêt « NINJA » (*No income, no job, no asset*). Pour ce type de prêts, l'emprunteur n'a pas à fournir de documents établissant son revenu et sa situation financière. En outre, ce prêt est assorti d'un taux promotionnel pendant quelques années. Cela pouvait laisser croire à l'emprunteur insolvable que l'augmentation de la valeur de la maison lui permettrait de refinancer à l'expiration du taux promotionnel.

Il faut mentionner ici que la proportion des prêts à risque par rapport au total des prêts a connu une importante augmentation vers le milieu des années 2000.

Cela fait évidemment augmenter le risque pour les porteurs d'obligations hypothécaires et de titres adossés à des créances hypothécaires avec flux groupés. Qu'à cela ne tienne. Les grandes maisons de courtage, qui en ont conservé une grande quantité pour elles-mêmes, décident sur le tard de « s'assurer » contre ce risque. Elles achètent donc des swaps sur défaillance de crédit (*credit default swap*). En contrepartie du versement d'intérêts sur le montant visé, le vendeur du swap garantit l'acheteur contre le défaut de crédit; autrement dit il lui paiera le montant des titres en cause. Cela ressemble à une assurance, sauf que l'acheteur du swap n'est pas tenu d'être propriétaire des titres qu'il « fait assurer ».

Le principal vendeur de ces swaps est AIG.

Compte tenu du caractère intrinsèquement risqué de nombreux prêts hypothécaires et, par conséquent, des titres qui y étaient adossés, arrive ce qui devait arriver. Le taux de défaut monte en flèche, ce qui mine considérablement la valeur de ces titres et entraîne la paralysie totale du marché y afférent, des pertes considérables pour de nombreuses institutions financières, sans oublier, bien entendu, les milliers de gens dont la maison est saisie.

Il est à espérer que cela ne se reproduira plus jamais.

Les opinions exprimées sous cette rubrique ne sont pas celles de l'ACJT. Les renseignements qui y sont présentés sont fournis par la personne ou l'organisme auteur de l'article ou en faisant l'objet.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca

Publications et nouveau logiciel

À la séance plénière de clôture du **Colloque Dire le droit pour être compris**, organisé par **Éducaloi les 21 et 22 octobre 2010** (www.educaloi.qc.ca), le bâtonnier du Québec, M^e Gilles Ouimet, fait état des travaux du Comité sur le langage clair du Barreau du Québec et lance officiellement le guide intitulé **Le langage clair : Un outil indispensable à l'avocat**. Notre collègue M^e Louis Fortier a participé activement aux travaux de ce comité et à la rédaction de ce guide. Une autre de nos membres, M^{me} Nicole Fernbach, qui est spécialiste en la matière, a aussi été consultée pour l'élaboration du guide.



M^e Claire Vallée, jurilinguiste à la Cour suprême du Canada, nous fait parvenir ces annotations sommaires sur un ouvrage qu'elle a lu récemment : **Le droit comme traduction**, de **François Ost** (juriste et philosophe), qui dirige notamment l'Académie européenne de la théorie du droit. 104 p., format poche. Elle y relève quelques notions intéressantes : multilinguisme juridique (p. 10), paradigme traductif (p. 10) et communicabilité des systèmes juridiques (p. 18).

Actualités jurilinguistiques (Bulletin)

M^e Sylvette Savoie Thomas nous signale la parution du **premier fascicule du Lexique du droit de la famille (common law)** qui peut maintenant être consulté gratuitement sur le site Web du Bureau de la traduction du Canada à l'adresse <http://www.btb.gc.ca/btb.php?lang=eng&cont=1606> pour chercher de l'anglais vers le français, ou à l'adresse <http://www.btb.gc.ca/btb.php?lang=fra&cont=1606> pour chercher en sens inverse. La consultation peut se faire en HTML ou en PDF et le texte peut être imprimé. Le vocabulaire normalisé est aussi consigné dans les banques de terminologie JURITERM (www.ctj.ca) et TERMIUM PLUS (<http://www.btb.termiumplus.gc.ca>) et les dossiers de synthèse peuvent être consultés sur le site Web du CTTJ (www.ctj.ca).


Pour de plus amples renseignements, communiquer avec M^e Sylvette Savoie Thomas (sylvette.savoie.thomas@umoncton.ca) ou M^e Gérard Snow (gerard.snow@umoncton.ca), coordonnateurs de la normalisation pour le Réseau canadien des centres de jurilinguistique.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



La common law de A à Z, de **Jacques Vanderlinden, Gérard Snow, Donald Poirier**, éditions Y. Blais, 2010. C'est le premier dictionnaire encyclopédique de la common law rédigé à partir du français. L'initiative est encadrée par la Faculté de droit de l'Université de Moncton et soutenue par Justice Canada. L'ouvrage, précédé d'une préface du juge Nicholas KASIRER, est maintenant en vente en librairie au Canada ou sur commande à l'adresse <http://www.editionsyvonblais.com/description.asp?docid=6665>.

Nouveau logiciel

Linguee.fr, moteur de recherche de traductions, est en ligne depuis le 12 août 2010. Ce service, qui existe déjà depuis plus d'un an dans sa version allemand-anglais, est lancé dans sa nouvelle version français-anglais, ainsi que dans deux autres versions : espagnol-anglais – Linguee.es – et portugais-anglais – Linguee.pt.

L'ACJT informe ses membres de la parution des nouveaux outils dont elle a connaissance, sans que cela constitue une recommandation d'utilisation de ces outils.

Conférences

Congrès de l'OTTIAQ « TENDANCES, PERSPECTIVES, STRATÉGIES... Prenons notre place dans la nouvelle économie »,
le vendredi 19 novembre 2010, au Centre Mont-Royal (Montréal).

Tarif préférentiel au congrès et à la journée de formation continue jumelée au congrès jusqu'au 7 novembre.

http://www.ottiaq.org/communications/congres_fr.php

Quatrième Institut d'été de jurilinguistique à Moncton (N.-B.)

Notre collègue, **M^e Louis Fortier**, qui y a fait une présentation, nous a aimablement communiqué sa bibliographie sélective pour publication dans le *Juriscribe*. Nous l'en remercions.

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Boîte à outils pour la traduction juridique : papier, électronique et cyberspace

Bibliographie sélective

par

**M^e Louis Fortier, trad. a. (OTTIAQ et ATA)
Louis Fortier & Associés inc. – Traduction juridique**

**4^e Institut d'été de jurilinguistique 2010
Réseau des centres de jurilinguistique
UNIVERSITÉ DE MONCTON
Moncton (Nouveau-Brunswick), le vendredi 13 août 2010**

Papier

- BERRY, Edward et Jean-Claude GÉMAR (trad. et adapt.), *La rédaction des motifs*, 3^e éd., Montréal, Les Éditions Thémis inc., 2010, 241 p.
- BEAUDOIN, Louis et Madeleine MAILHOT, *Expressions juridiques en un clin d'œil*, 3^e éd., Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 2005, 424 p.
- BEAUDOIN, Louis, *Les mots du droit – Lexique analogique juridique*, 3^e éd., Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 2008, 380 p.
- CORNU, Gérard (dir.), *Vocabulaire juridique*, 8^e éd., Paris, Quadrige (PUF), 2007, 1024 p.
- CRÉPEAU, Paul-A. (dir.), *Dictionnaire de droit privé et lexiques bilingues/Private Law Dictionary and Bilingual Lexicons*, 2^e éd., 1991, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 741 p./611 p. [CCBC]
- FILION, Michel, *Dictionnaire du Code civil du Québec*, Saint-Nicolas, Éditions associations et entreprises, S.E.N.C., 1998, 400 p.
- GARNER, Bryan A. (éd.), *Black's Law Dictionary*, St. Paul, Minnesota, West Publishing Co., 2009, 1920 p. (+ version électronique)
- GÉMAR, Jean-Claude et Vo HO-THUY, *Difficultés du langage du droit au Canada*, 2^e éd., Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 282 p.
- HOUBERT, Frédéric, *Dictionnaire des difficultés de l'anglais des contrats*, 2^e éd., Paris, La Maison du Dictionnaire, 2006, 225 p.
- HOUBERT, Frédéric, *Practical Guide to Legal Translation Anglais-Français*, Paris, La Maison du Dictionnaire, 2005, 283 p.
- LLUELLES, Didier, *Guide des références pour la rédaction juridique*, 7^e éd., Montréal, Les Éditions Thémis, 2008, 257 p.
- MAILHOT, Louise, *Écrire la décision – Guide pratique de rédaction judiciaire*, 2^e éd., Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 2004, 159 p.
- MAILHOT, Madeleine, *Les bons mots du civil et du pénal – Dictionnaire français-anglais des expressions juridiques*, 3^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2009, 383 p.
- MAYRAND, Albert, *Dictionnaire de maximes et locutions latines utilisées en droit*, 4^e éd., Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 671 p.
- MÉNARD, Louis (dir.), *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*, 2^e éd., Montréal, Institut Canadien des Comptables Agréés, 2004, 1581 p. (+ version électronique)

Louis Fortier

& Associés inc.

Traduction juridique

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca

REID, Hubert, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, 4^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2010, 855 p.

REVUE DE DROIT DE MCGILL, *Canadian Guide to Uniform Legal Citation/Manuel canadien de la référence juridique*, 7^e éd., Toronto, Thomson Carswell, 650 p. (bilingue)

SNOW, Gérard, Jacques VANDERLINDEN et Donald POIRIER, *La Common Law de A à Z*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 2010, 550 p.

Électronique

BERGERON, Michel, *Lexique juridique pratique*, 3^e éd., Montréal, Association canadienne des juristes-traducteurs (ACJT), 2008, 734 p. (valeurs mobilières)

DRUIDE INFORMATIQUE INC., Montréal, 1993-, logiciel *Antidote HD*
<http://druide.com/antidote.html>

Cyberespace

BUREAU DE LA TRADUCTION, *Termium* (+ outils) <http://www.bfb.termiumplus.gc.ca>

CENTRE DE TRADUCTION ET DE TERMINOLOGIE JURIDIQUES (CTTJ), Moncton, *Juriterm* (+ outils et liens) http://www.cttj.ca/info_juriterm.html

CENTRE DE TRADUCTION ET DE DOCUMENTATION JURIDIQUES (CTDJ), Ottawa, *Lexique juridique des lois fédérales* <http://www.uottawa.ca/associations/ctdj/lexfed/calfed.htm> (+ outils et liens)

DES ORMEAUX, Anne et Jean-Marie LESSARD, *Dictionnaire juridique de la propriété au Canada/Legal Dictionary of Property in Canada*, 2009-2010 <http://www.dualjuridik.org/>

FILION, Michel, *Dictionnaire encyclopédique du droit québécois*, St-Hubert, Gaudet Éditeur Ltée, 2010 <http://server.gaudet.ca:8080/frc/index.php>

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO, Bureau des conseillers législatifs, *Lexique bilingue de termes législatifs*, 2009 http://www.onterm.gov.on.ca/lexicon_f.html (Onterm + outils et liens)

INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION JURIDIQUE (CANLII) <http://www.canlii.org>

Ministère de la Justice du Canada – *Guide fédéral de jurilinguistique française et Legistics*
<http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/juril/index.html>

Ministère de la Justice du Québec – *Termes juridiques*
<http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/generale/termes/termes.htm>

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF), *Grand dictionnaire terminologique*
<http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html>

RALI et TERMINOTIX, *TransSearch* (concordancier bilingue) <http://www.tsrali.com>

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ) – *Chroniques linguistiques*
<http://soquij.qc.ca/fr/ressources-pour-tous/chroniques-linguistiques>

Louis Fortier

& Associés inc.

Traduction juridique

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca



Perfectionnement

Magistrad :

Du 22 octobre au 18 novembre, Magistrad offre plusieurs cours intéressants à Gatineau, Montréal et Québec.

- *Traduction de contrats*, par M^e Louis Fortier, trad. a. (Hôtel Clarion de Gatineau, le vendredi 5 novembre 2010, de 8 h 30 à 16 h 30). Cet atelier est une activité de formation continue reconnue par le Barreau du Québec (7 heures).
- *Traduction de décisions judiciaires et administratives*, à Montréal, les samedis 5 février et 19 février 2011, de 8 h 30 à 16 h 30, par Christian C.-Després, trad. a.
- *Valeurs mobilières II* : Les documents d'information continue, par Pierre St-Laurent, trad. a, à Gatineau, le vendredi 4 février 2011, Hôtel Clarion Gatineau, de 8 h 30 à 16 h 30.

Pour s'inscrire : www.magistrad.com

OTTIAQ :

Du 23 octobre aux 27 novembres, l'OTTIAQ propose plusieurs cours à Gatineau et à Montréal. Parmi ceux-ci, *La gestion de projets en traduction*, par Betty Cohen, trad.a, pourrait vous intéresser (Région de Montréal – 6 novembre 2010).

Programme de formation : www.ottiaq.org

Invitation au cocktail de fin d'année

Décembre est la période idéale pour apprécier les bons moments entre amis et faire la synthèse de l'année qui vient de s'achever. C'est pourquoi l'ACJT vous offre l'occasion d'échanger avec vos pairs lors de son traditionnel cocktail de fin d'année.

Au menu cette année, ambiance raffinée dans une galerie d'art du centre-ville de Montréal. Inscrivez la date à votre agenda : **le jeudi 2 décembre 2010**. Des précisions vous parviendront sous peu par courriel.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

L'ACJT vous souhaite à tous une belle fin d'année!

Prochaine date de tombée :

30 janvier 2011

Adresse d'envoi des articles :

aline_manson@yahoo.ca

A.C.J.T.



C.A.L.T.

www.acjt.ca